

Renouvellement du Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel

Magog, le 12 février 2024 – La Ville de Magog est heureuse d'annoncer qu'elle renouvelle son Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel. Les citoyens qui soumettent une demande peuvent profiter d'une subvention de 250 \$.

Ce programme s'adresse aux propriétaires de voitures électriques qui désirent se procurer une borne de recharge à domicile. L'aide financière s'applique lors de l'achat et de l'installation de la borne. La subvention est disponible jusqu'à l'épuisement du budget annuel de 20 000 \$.

Les citoyens qui souhaitent obtenir une subvention doivent remplir le formulaire sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/borne-residentielle.

Depuis le début du programme en 2018, ce sont 70 000 \$ qui ont été remis à 260 Magogoises et Magogois afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

